

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Délibération N° 027-2023

**TROTTOIRS Av J.
VINATIER**

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 07 avril 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES,
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES CLEDIERE (Procuration à M. MAZEAUD Georges), VERDEYME (procuration à M. GERAUDIE Marc), NOEL (procuration à Mme CROUZETTE Simone), MARLINGE
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

M. Le maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection des trottoirs avenue Jean Vinatier ont un coût de 27 928,20° HT (33 513,84€ TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise le maire à payer la facture de l'entreprise SIORAT concernant les travaux avenue J. Vinatier pour un montant de 27 928,20€ HT (33 513,84€ TTC).

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**